

Libellé du tarif	Montant participation aux fluides forfait annuel 2018	Montant participation aux Fluides Forfait annuel 2019	Montant annuel participation aux fluides 2018 journée à récurrence hebdomadaire * supplément	Montant annuel participation aux fluides 2019 journée à récurrence hebdomadaire * supplément	Montant participation fluides journalière sans forfait annuel 2018	Montant participation fluides journalière sans forfait annuel 2019
Bureau individuel	41,20 €	41,61 €	18,60 €	18,79 €		
Salle Polyvalente *	92,70 €	93,63 €	30,90 €	31,21 €	11,30 €	11,41 €

* les associations payant le forfait annuel de participation aux fluides pour la salle polyvalente sont exonérées de fait pour la participation aux fluides du bureau individuel.

exemple de calcul : par convention en date du XXXX 2019, l'association Z souhaite utiliser la salle polyvalente de la gare de cabessut pour ses activités.

L'association Z occupera la salle polyvalente de la gare de Cabessut 1 heure sur 3 jours hebdomadaire.

Elle versera à la ville une participation aux frais des fluides annuelle comme suit :

93,63 € au titre du forfait annuel pour la 1ère heure de frais de participations des fluides + 31,21 € par heure d'occupation supplémentaire hebdomadaire donc un total de 93,63 € + 31,21 € + 31,21 € = 156,05 €

L'association Y par convention en date du xxxxx 2019 souhaite utiliser le bureau 2 jours / semaine dans le cadre de ses activités.

L'association Y versera à la ville une participation aux frais de fluides comme suit :

41,61 € au titre du forfait annuel de frais de participations des fluides + 18,79 € par jour d'occupation / semaine donc un total de 41,61 € + 18,79 € + 18,79 € = 79,19 €

l'association X occupera ponctuellement la salle polyvalente . Elle paiera à la ville la participation aux fluides sans forfait soit 11,41 € par jour